



Extrait du Mathématiques & Sciences Physiques et Chimiques

<http://maths-sciences.spip.ac-rouen.fr/?Le-nouveau-Socle-Commun-de>

Le nouveau Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 21 avril 2015

Description :

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Copyright © Mathématiques & Sciences Physiques et Chimiques - Tous droits réservés

Publics concernés : élèves en cours de scolarité obligatoire des écoles élémentaires, des collèges et lycées publics et privés sous contrat de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole et, pour l'annexe, les enfants instruits dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat.

Objet : publication du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Ce décret prévoit un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture destiné à remplacer le socle commun de connaissances et de compétences actuellement en vigueur.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que les classes de troisième prépa pro sont concernées par ce décret, et à ce titre, nous vous invitons à prendre connaissance de ce texte et des modifications qui y sont liées.

Par ailleurs, même si vous n'avez pas en charge ce niveau de formation, nous vous invitons à lire ce décret dans la mesure où les élèves que vous recevez tant en CAP qu'en section de Bac Pro sont des élèves issus du Collège et il est important que vous vous teniez informés des grandes réformes en cours sur ce cycle de formation.

À consulter : [Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015](#)